

N'oublions pas la question du Bréviaire

Author : spo

Categories : [Eglise universelle](#), [En Une](#), [Réflexions](#)

Date : 7 juin 2012



Il m'est arrivé de signaler ici même de temps en temps que la question liturgique ne se limitait pas à celle de la messe, même si celle-ci est effectivement d'une importance capitale, en soi et par le fait qu'elle touche l'ensemble des catholiques. D'autres questions méritent cependant toute notre attention. Parmi elles, le problème soulevé par la réforme du bréviaire.

On dira – à raison – qu'elle concerne essentiellement les prêtres et les religieux. Mais l'un des buts du Concile Vatican II – à raison aussi, me semble-t-il – a été de favoriser et de faciliter l'accès des laïcs à la récitation de l'Office divin. En cette période de réévaluation des fruits du Concile, il n'est donc pas interdit de se pencher sur la réforme du bréviaire.

Ce travail a notamment été fait par l'abbé Jean-Pierre Herman qui livre sur le site [Liturgia](#), de la schola Sainte-Cécile de la paroisse Saint-Eugène de Paris, une étude remarquable sur la question. Sous le titre « *L'Office romain, du VI^{ème} siècle à nos jours. Continuité ou rupture ?* », l'auteur se livre à « *un essai d'évaluation critique* » au meilleur sens du terme. Après avoir dressé un rapide inventaire historique, il envisage la naissance de la réforme du bréviaire et pose deux questions cruciales auxquelles il tente ensuite de répondre :

Nos deux questions préalables se reposent dès lors, de façon plus affinée :

- pour ambitieux qu'il était, le projet d'Office renouvelé a-t-il tenu compte des treize siècles de tradition qui l'ont précédé ?
- l'objectif des réformateurs de rendre à l'Office son rôle de prière de tout le peuple est-il vraiment réalisé aujourd'hui ?

Il envisage d'abord les points positifs de la réforme, essentiellement au nombre de trois :

- La clarté et l'uniformité de sa structure.
- Une certaine souplesse et une grande facilité pour la récitation.
- Un corpus plus important de lectures scripturaires et la lecture quotidienne d'un texte patristique en rapport avec le temps liturgique et, souvent, l'évangile du jour.

Puis il s'interroge sur les aspects plus négatifs :

- L'omission de certains psaumes ou de certains versets de psaumes.
- La récitation du psautier sur quatre semaines.
- La réduction du nombre d'heures et la souplesse dans la récitation.
- L'uniformisation de la structure des heures.
- L'Office des lectures.
- La pauvreté des traductions.

Il termine en se demandant si le but affiché a été atteint. Voici un extrait de sa conclusion :

Après quelques décennies de pratique, notre avis sera plus nuancé. Si l'on regarde le statut du bréviaire dans le peuple chrétien avant les années 1960, nous devons reconnaître qu'un chemin énorme a été parcouru depuis ce temps. Il était, jusqu'alors pour les laïcs, un livre quelque peu mystérieux, réservé aux clercs, qui avaient l'obligation de le réciter. Aujourd'hui, nous pouvons dire que l'objectif de la Commission a été partiellement atteint.

Le passage à la langue vernaculaire (avec hélas, comme mentionnée plus haut, des traductions extrêmement libres et un certain manque de goût), l'allègement de la psalmodie, ont concouru à mettre l'Office dans les mains de beaucoup de chrétiens. Dans les pays d'expression francophone, Prière du Temps présent, équivalent actuel du Diurnale, est régulièrement réédité et continue de se vendre. Il est devenu la prière habituelle des retraites, des groupes de prière, et aussi la prière individuelle de beaucoup de chrétiens fervents ou engagés.

Le vœu de produire un office adapté à la célébration paroissiale ne s'est pas réalisé. L'Office divin semble le parent pauvre des offices paroissiaux, même s'il y a, ça et là, des tentatives de réciter vêpres et laudes en commun. Les vêpres dominicales qui, avec la messe, formaient les deux pôles du dimanche, sont, par contre, tombées en désuétude à peu près partout.

Malgré cela, nous sommes en droit de nous demander si pour arriver à ce résultat, un tel travail de remaniement et de rupture était nécessaire.

Cette étude, dont on peut ne pas partager toutes les conclusions, marque un pas dans la réévaluation de la réforme du bréviaire, ou plus exactement, des réformes puisque saint Pie X lance ce mouvement de réforme en profondeur. Elle mérite d'être [lue](#) et on ne peut que saluer le site *Liturgia* de l'offrir à notre réflexion.